L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DIMANCHE, 4 MARS 1877.

DEMANDE, VENTE ET LOCATION.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Progrès de la Louisiane* :

Les habitations sucrières sont toujours en demande. M. J. H. Darnall, près de Centreville, a vendu, la semaine dernière, son habitation à un monsieur de l'Ohio pour $35,000 dont $10,000 comptant.

La récolte des oranges promet bien. Le plant est généralement bon, et les plantations ont la perspective d'une autre bonne récolte. Bien sûr, nous avons eu une pluie dont nous avions bien besoin.

Samedi dernier, M. Antoine Marcellin Escudier, le plus vieil habitant de la Nouvelle Iberie s'est éteint avec calme. Il était le père de M. Chevier Escudier. Il était né en France, mais était dans le pays depuis nombre d'années. C'était un homme d'une énergie remarquable et très industrieux, et d'une belle intelligence; il sera très regretté. Il était âgé de 77 ans.

PROJET DE LOI SUR LE DUEL.—Un sénateur radical, M. Hervé, a proposé au Sénat français un projet de loi sur le duel, que la commission d'initiative du Sénat a pris en considération. Une loi sur le duel est nécessaire en France, car la jurisprudence qui frappe le duel à l'assassinat est monstrueuse, mais si l'on veut punir le duel, il faut punir l'outrage et rendre le combat inutile. Nous lisons à ce sujet dans le *Figaro* :

Le nouvelle loi sur le duel serait, dit-on, très sévère aux duellistes.

—Pourquoi ne bat-on en duel ?

—Parce que la satisfaction que la loi offre à l'outragé n'est jamais proportionnée à la gravité de l'outrage.

Le seul moyen d'empêcher le duel n'est donc pas de punir le *combat*, mais de punir l'*outrage*, mais de venger, véritablement l'offensé.

Et croyez bien que, le jour où la loi nous donnera vraiment et vengeance, et réparation, le jour où le duel sera devenu de la pure gourmandise, on ne s'en donnera par l'indigestion !

Voici le texte du projet de M. Hérold :

Art. 1er.—Le duel est un délit.

Art. 2—Quiconque se sera battu en duel sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 1,000 fr.

L'auteur des blessures faites en duel sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans, et d'une amende de 200 à 2,000 fr.

Quand les blessures auront causé la mort, la peine sera d'un an à cinq ans d'emprisonnement et de 1,000 à 10,000 fr. d'amende.

Art. 3—Toute provocation au duel, tout outrage ou injure contenant une provocation, sera puni d'un emprisonnement de cent jours à trois mois et d'une amende de 100 à 1,000 fr., sans préjudice des peines plus fortes qui seraient prononcées par les lois, à raison de la nature de l'outrage ou de l'injure.

Seront punis de la même peine, l'imputation faite publiquement à une personne de n'avoir pas proposé ou refusé un duel, lorsque l'outrage fait ou l'injure adressée à une personne pour les mêmes causes.

Art. 4—Seront punis comme complices des délits prévus par les articles précédents ceux qui, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables, auront excité à les commettre.

Art. 5—Les témoins du duel, non réputés complices, aux termes de l'article précédent, seront punis chacun de peines portées par le paragraphe 1er de l'article 3.

Néanmoins, lorsque leur intervention sera reconnue n'avoir eu pour but que d'empêcher le duel ou d'en atténuer les fâcheux résultats, il pourra n'être prononcé aucune peine contre eux.

Art. 6—Les condamnés en vertu des dispositions qui précèdent ne pourront être portés sur aucune liste électorale pendant cinq ans, à dater de l'expiration de leur peine.

Ils pourront être, en outre, interdits en tout ou en partie des droits mentionnés en l'article 42 du Code pénal, pendant le même espace de temps.

Art. 7—La complicité d'homicide commis en duel pourra être condamné à s'éloigner, pendant un an au moins et cinq ans au plus, du lieu du domicile de la personne qui aura succombé, et d'un rayon de 10 myriamètres, et ce sous la peine portée par l'article 45 du Code pénal.

Art. 8—L'article 463 du Code pénal pourra être appliqué dans tous les cas prévus par la présente loi. Néanmoins, cet article ne sera pas applicable en cas de récidive.

Nous doutons fort que le projet de loi ci dessus soit adopté.

L'ESCLAVAGE A CUBA.—Le *Fos de Cuba*, commentant le message du message du président Grant où il est dit que Cuba est le seul pays où l'esclavage existe encore, s'exprime ainsi ;

"L'esclavage existe au Brésil sur une plus grande échelle, et la loi espagnole d'abolition graduelle aura pour effet de mettre fin à l'esclavage à Cuba plus tôt qu'au Brésil. Si les gouvernements dirigeaient instamment pour l'abolition de l'esclavage au Brésil, alors qu'il existe à Cuba, ils feraient échanger la loi espagnole pour la loi brésilienne, de façon à ne plus fournir à d'autres nations les pétantes de la honte contre Cuba qui se tournent à la fois contre Cuba et un tiers du Brésil. Que ce soit sous la loi espagnole ou sous la loi brésilienne, nous aurons à opérer une transformation de la plus grave importance. Personne ne l'ignore ; et cependant personne s'occupe des mesures préparatoires. Nous ne pouvons comprendre cette indifférence, tandis que le règlement d'un problème dont dépend en grande partie l'avenir de l'île. Il n'est pas d'autres pays où les efforts individuels soient aussi puissants et où les efforts collectifs soient inconnus. Que quelque planteur éminent s'entende avec d'autres pour prendre l'initiative d'un effort collectif, et que les autres suivent, en temps voulu des mesures convenables relativement à la transformation du travail. En dehors de la guerre, il n'est rien d'aussi important pour l'avenir de l'île que cette question du travail."

—L'e directeur des théâtres de Montparnasse, de Grenelle et des Gobelins, M. Hartmann, a disparu depuis lundi matin.

On croit à un crime, car M. Hartmann faisait d'excellentes affaires, et, de plus, il venait d'hériter de fr. 300,000.

M. Larochelle, directeur de la Porte-St-Martin, et propriétaire des théâtres exploités par M. Hartmann, est allé, hier, trouver M. Jacob, qui lui a demandé une photographie de ce dernier.

Le chef de la sûreté a mis immédiatement ses agents en campagne.

—Un procès, qui rappelle à s'y méprendre l'admirable roman de Chabert, par Balzac, va s'engager prochainement devant le tribunal civil de la Seine.

Un lieutenant de zouaves, M. Favarolles, laissé pour mort sur le champ de bataille, dans un engagement en Algérie, avait été emporté par un chef de tribu, fuyant devant nos soldats. Conduit prisonnier dans l'Atlas, il n'avait dû la vie qu'à l'intercession de la fille de son maître, qu'il avait fini par épouser, après six mois d'une captivité dont cet hymen était le seul terme possible. Pendant ce temps, sa femme recevait en France la nouvelle de sa mort, et, le terme de son veuvage expiré, se remariait à un sieur. Il y a deux mois, l'officier, venu de sa seconde épouse, s'échappait de chez son beau-père et réussissait à gagner Alger, où il s'embarqua pour revenir en France, après avoir donné sa démission. On devine le reste.

Le tribunal va avoir à juger ce singulier point de droit, d'une double bigamie, confirmée de bonne foi, d'un acte de décès à annuler et d'une paternité à constater, par la femme de l'officier à un enfant de son second mari.

UNE BERLINOISE DANS LE HAREM D'EDHEM PACHA.—Le *Tages Presse*, de Vienne, raconte le fait suivant et en atteste l'authenticité :

Edhem pacha, pendant son séjour à Berlin en qualité d'ambassadeur ottoman, fit connaissance, dans une maison de société, avec une jeune et jolie personne, fille d'un maître boulanger de la capitale. Sa beauté, et plus encore son talent musical, frappèrent tellement l'ambassadeur, qu'il rechercha sa compagnie et lui fit, à plusieurs reprises, des visites.

Avant son départ pour la conférence de Constantinople, il ne voulut pas quitter Berlin sans lui faire ses adieux, et lui demanda si, dans le cas où il lui serait nécessaire d'inviter, elle consentirait à le rejoindre à Constantinople et à devenir l'ornement de son harem. Elle accepta en souriant, mais en surprise fut grande lorsque, il y a quinze jours environ, elle reçut l'invitation de tenir sa parole. La lettre était accompagnée d'un passeport turc et d'une somme d'argent destinée à couvrir les frais du voyage.

Malgré l'opposition de sa famille, la jeune personne disparut subitement, et il fut impossible de découvrir ses traces. Il y a donc tout lieu de croire qu'elle a bien consciencieusement et répondu à l'invitation du grand-Visir. Cette histoire paraît bonne romancière, mais le journal de Vienne la donne comme absolument vraie.

—Il paraît que c'est la reine Isabelle d'Espagne qui possède en Europe la plus belle collection de dentelles.

C'est la reine Victoria qui a les plus beaux châles de cachemire du monde. On dit que sa collection de tissus précieux vaut plus de dix millions.

—Mme Ellinan, qui devrait se faire entendre à Genève, prévient les Génevois de son arrivée, prend une cause assez bizarre, et qui vaut la peine d'être citée.

Le théâtre de Genève est, paraît-il, placé sous la surveillance d'un comité de *patronage* municipal. Or, ledit comité met des conditions sine- qua-non à l'engagement de cantatrice :

1. Que *Faust* serait exclu de son répertoire ;—2. que les costumes de son autre rôle seraient soumis au contrôle du comité.

Naturellement, Mme Ellinan n'a pas accepté.

LE SUCCÈS EST LA PREUVE DU MÉRITE.

La bataille de la vie est rude, combattue quelque peut être courageusement avec ceux que pour l'encourager, une vigilante surveillance d'une mère, d'une épouse, d'une sœur, d'une fille, tendre et aimé, prodigue ses conseils et ses soins pour la diriger dans les occasions et les faire terminer le mieux. La vie de tous les hommes grands et heureux démontre la vérité de ces admirables paroles.

Le succès est la preuve du mérite, dit les historiens flatteurs qui précèdent quelques-uns des princes de la finance américaine.

L'histoire de notre temps atteindra de ces exemples que tout le monde connaît comme M. Vanderbilt et qui de simple matelot est devenu millionnaire, et M. Jay Gould, et M. Fisk, et tant d'autres qui, de rien, sont devenus quelque chose.

Le mot n'est pas français, il est américain, mais il exprime une expression universelle au printemps de 1877. Il est donc temps, et ces Etats-Unis doivent y faire naturaliser, car il est nécessaire d'employer un mot qui exprime une chose qui n'existe pas encore dans notre langue, et qui est le résultat de la vie américaine. Donc, il faut dire que le succès est la preuve du mérite. Et, en effet, si l'on veut bien réfléchir un instant, on verra que presque tous les hommes qui ont fait fortune dans les pays qui se proposent d'exploiter toute possible à l'aide de la vapeur, ont commencé par banqueroute dans les grands centres.

Dans les expositions précédentes on remarque, les Etats-Unis n'ont que très-rarement envoyé des produits de leur agriculture ou de leur industrie. Ils se contentaient de quelques échantillons nécessaires. Pourquoi cette exposition à Vienne a-t-elle fait le contraire ? Pourquoi n'a-t-il alloué la somme nécessaire pour envoyer tout ce qu'il fallait ? Pourquoi n'a-t-il pas fait connaître qu'un moment où il était à propos d'avoir leurs produits ? C'était une grande négligence qui aurait dû être évitée dans l'intérêt de notre commerce qui n'en aura pas moins encore à souffrir.

Le remuement dans un pays dirigeant d'abord sur lui-même, et de manière à ne point s'occuper de ses voisins, est un phénomène que le gouvernement doit chercher à amoindrir et à atténuer le plus promptement qu'il pourra le faire. Il nous expositions à Paris en 1878 qui remplira, c'est sur notre gouvernement seul qu'en retombera la honte.

—Le recensement de la population qui vient d'être opéré dans la ville d'Alger a donné les résultats suivants :

Le total de la population s'élève à 87,422 habitants se subdivisant de la manière suivante :

Dans ce chiffre on compte 12,240 Européens français, 7,008 israélites naturalisés, 11,015 indigènes naturalisés et 16,870 étrangers. Il y a un accroissement de 3,794 habitants depuis le dernier recensement fait en 1872.

Le recensement de la population de la ville d'Oran est également terminé.

La population s'élevait en 1866 à 49,289 ; elle s'est accrue de 3,775 individus depuis 1872.

La population se décompose ainsi : Français, 11,499 ; israélites naturalisés, 4,585 israélites musulmans, 3,449 ; indigènes musulmans, 4,763 ; Espagnols, 10,814 ; autres nationalités, 1,440.

L'élément étranger qui était, en 1872, de 18,761, est en 1876, de 21,254. Il y a donc un excédant en faveur de 1876, qui s'élève à 2,493, dont la presque partie est due à l'accroissement de l'élément européen.

Personne ne sera plus heureux
Que celui
Qui achètera
Un ticket de dix dollars
Au prochain grand tirage
De la
Loterie de la Louisiane.
Et qui gagnera
Le Gros lot
de $40,000.

—Une correspondance du Japon signale la mort soudaine de quatre Japonais.

Quatre généraux insurgés du Kumamoto, condamnés à mort pour participation à la dernière insurrection, avaient été internés dans une prison d'où ils pouvaient s'échapper aussi facilement que leurs geôliers. En s'évadant de leur prison, les quatre condamnés n'avaient pas cherché la fuite, mais ils leur qualité d'artistes (ils étaient peintres) ; ils ne voulaient pas vouloir mourir ignominieusement sur l'échafaud, ni que leur corps fût souillé par le contact du bourreau.

A peine délivrés, ils se rendirent dans la maison d'un nommé Yoshimoura, et, se revêtant leurs plus riches vêtements, ils se mirent à boire, à chanter et à danser comme les Japonais ont l'habitude de le faire pendant les jours de grande fête. Quand la maîtresse de logis vint leur recommander de ne pas faire autant de bruit s'ils voulaient que les voisinage les laissât en paix, ils répondirent qu'ils désiraient continuer leurs joyeux ébats, ajoutant que si les alentours survenaient, ils se défendraient et vendraient chèrement leur vie. Sur cette menace, qui fut suivie de prompte exécution, personne n'osa se présenter.

Les amours continuèrent à boire et à chanter jusqu'au coucher du soleil ; alors ils s'agenouillèrent, adressèrent aux dieux de ferventes prières, et tous quatre s'ouvrirent le ventre après avoir mêlé le main.

LES COURSES DE 1876.—Le total des prix distribués dans le courant de l'année pour les seules courses plates, en France, s'élève à 2,683,945 fr.

Avec les sommes gagnées dans les courses à obstacles et celles distribuées dans les cours hippiques, on arrive au chiffre rond de quatre millions, destinés à pour l'amélioration de la race chevaline.

Il serait à souhaiter que cette amélioration fût fait des progrès en rapport avec ces récompenses.

Pour les courses plates et suivant l'importance des sommes gagnées, l'écurie du comte de Lagrange est en première ligne. Cette écurie a été en 1876 victorieuse et a gagné une somme totale de 338,600 fr. Les prix remportés par *Nougat* seul s'élèvent à 197,850 fr. ; *Broncourt* a gagné 69,600 fr. ; *Camarade*, 36,615, et *Mondaine*, 34,250 fr.

M. E. Fould, avec neuf chevaux, a gagné 211,303 fr. Dans ce chiffre, "*Monarch*" compte pour 74,519 fr., et "*Saxifrage*" pour 69,600 fr.

L'écurie du baron de Rothschild compte dix vainqueurs, qui ont gagné 201,827 fr. "Kilt," le vainqueur du Derby français, compte dans ce chiffre pour 94,387 fr.

Ces chiffres ne comprennent que le montant des prix. Les sommes gagnées dans les paris se chiffrent par un nombre considérable de millions.

—On lit dans le *Courrier de Saône* :

"Le nommé Mesmoud ben Hamada, de la tribu des Oulad-Hamech, amena de Sétif à Aïn Arnat une caravane de cinq ou six ans, dans la nuit du 27 décembre. Cet animal, qui appartenait des négatifs dans la contrée, pesait 120 kilos et mesurait de la tête à la queue 2m,40.

Le nommé Mesmoud ben Hamada a montré en cette circonstance un courage et un sang-froid vraiment admirables.

A peine a-t-il aperçu que la lionne avait emporté un mouton, dans la nuit qui suivit, à la bête de ce grand fauve, sans plus de précaution, le chasseur comme il aurait chassé un lièvre.

Le soir, vers cinq heures, il trouve la lionne dans un bouquet de lentisques ; quelques pas, il fit feu de ses deux coups. La lionne ne fut que blessée, mais grièvement pour permettre au chasseur de se ruer sur elle et de faire feu encore deux fois. Ce n'est qu'au troisième coup que la bête tomba pour ne plus se relever."

—La querelle de MM. Ferrère et Bourbeyran date de loin, comme le prouve le fait suivant, qui fit quelque bruit en son temps dans le monde parlementaire, bien qu'il n'ait eu été répandu dans le public.

C'était en 1866 ; l'astre des Ferrère, comme l'étoile des Napoléon, déclinait rapidement. Les rudes attaques de M. Emile Ollivier, de Jules Favre, de Jules Simon, etc., avaient commencé la démolition de la dynastie des Ferrère ; on en pressentait déjà l'écroulement dans la Chambre, et les amis de la famille se virent obligés de la veille d'abandonner la tribune.

Au lendemain du grand discours de M. Pouyer-Quertier contre la suppression des Traités de commerce, M. Emile Ferrère, qui venait d'être nommé sénateur, traversait la salle des Pas-Perdus du Palais-Bourbon. A ce moment, M. de Bourbeyran entra dans la même salle. Les deux fameux orateurs s'aperçurent en se voir, l'un sur l'autre, pour ainsi dire ; au moment où ils se rencontrèrent devant la statue de Berryer, M. de Bourbeyran apostropha M. Ferrère, en déclarant, tout haut, qu'il ne se battrait pas avec un sénateur, et qu'il le mettrait à la canne. Ferrère, qui était un homme d'action, répondit qu'il le mettrait à la main.

Les témoins furent choisis sur le champ, et, le lendemain, les deux adversaires se trouvaient face à face, sur le terrain de Vincennes, en présence de leurs témoins.

Le premier feu fut sans résultat. Au second, M. de Bourbeyran, qui avait tiré le premier, tomba, frappé à la cuisse.

Le docteur Tertif, qui était présent, déclara que la blessure était grave, et que le blessé ne pouvait continuer le combat.

Ferrère, qui était resté debout, jeta son pistolet à terre, et, s'approchant de son adversaire, lui dit :

—Vous m'avez appelé sénateur, et vous m'avez insulté ; je vous ai appelé à la canne, et vous m'avez appelé à la main ; nous sommes quittes.

Et il lui tendit la main.

—Nous lisons dans le *Bien public* :

"On parle d'une découverte de faux billets du Trésor, dont la somme se monterait à vingt-cinq millions environ.

"On cite un banquier de la rue Richelieu qui aurait été trompé pour plus de cent mille francs."

—Le *Sémaphore* de Marseille annonce que, pendant la nuit du 3 au 9 février, une comète a été aperçue par l'observatoire de Marseille. Elle marche rapidement vers le Nord.

—Le télégraphe nous a parlé des résultats de la dernière récolte vinicole en France.

D'après les chiffres officiels, le rendement de 1876 ne s'est pas élevé au-dessus de 41 millions d'hectolitres de vin. En 1875, il dépassait 68 millions d'hectolitres ; c'est donc un déficit de plus de moitié.

Ces résultats si peu favorables ne sont pas uniquement dus aux gelées locales, mais aussi et surtout aux ravages du phylloxera. Aujourd'hui, en France, sur les 2,300,000 hectares plantés en vignes, plus de 500,000 hectares sont ravagés ou infectés et dans un état à peu près désespéré.

Le mal gagne tous les jours du terrain, et les chiffres que nous venons de citer sont bien faits pour causer de l'inquiétude.

NOMINATIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR.—On annonce les nominations au grade d'officier de M. Victor Massé, l'auteur de *Paul et Virginie* et des *Saisons*, et au grade de chevalier de MM. le comte de Nod, plus connu sous le nom de Champ ; Jonciéres, l'auteur de *Dimitri* ; Louis Ulbach, Félix Hément, Yan d'Argent, Bostsel, le graveur Chaplain, etc.

—LE BANQUET DES *Droits de l'Homme*.—On a célébré, au Salon des familles, de Saint-Mandé, l'anniversaire de la fondation du journal les *Droits de l'Homme*. Le banquet était de neuf petits couverts.

La salle était décorée d'un buste de la République et d'une immense carte de visite portant les initiales du rédacteur le plus en vue des *Droits de l'Homme* : X.....Y.

Après le café, on enlève les tables et on a prononcé des discours. On a lu les lettres d'excuses de MM. Lazare, Pichat, Naquet, Tarigny, Lockroy, Madier de Montjau, Bouquet, les télégrammes de MM. Rouvier et Versteeg et quelques adresses de sociétés radicales de la province et de l'étranger. Puis, M. Yves Guyot a fait un discours dans lequel il a raconté tous les procès des *Droits de l'Homme*, et plus particulièrement celui qui lui a valu une condamnation à six mois de prison.

La fête s'est terminée assez bruyamment par l'annonce d'une quête au profit des femmes de déportés. La foule s'est aussitôt précipitée vers les issues.

—Le dernier recensement constate que Bordeaux compte aujourd'hui 213,000 habitants. L'augmentation de la population, depuis le recensement de 1872, est de 18 mille âmes.

—On mande de Calcutta, le 11 février, qu'une formidable explosion de poudre à canon vient d'avoir lieu à Ahmedabad ; 50 personnes ont été tuées et 1,000 blessées.

On ignore la cause du sinistre.

—Les journaux alsaciens annoncent la mort de M. Henri Hæffely, un des principaux manufacturiers de l'Alsace, ancien député au Reichstag pour la circonscription de Mulhouse.

—La *Tribune* de Berlin annonce que l'empereur d'Allemagne visitera Strasbourg dans la troisième semaine du mois d'avril.

—On annonce que Mlle Albani, ou mieux Mlle Lajeunesse, épousera, aux premières cerises, M. Gye, le fils de l'impresario lopdonnien.

LE SECRET DU CONFESSIONNAL.—La cour de cassation de Bruxelles vient de rendre sur un point de droit très délicat et diversement interprété un arrêt qu'il importe de faire connaître.

Un duel devait avoir lieu dans les environs de Mons entre un maire et un conseiller municipal de la Chapelle-Hachet, dans la Dordogne, à raison de divers mauvais procédés. M. Mirebey, le maire, ou son adversaire, M. Pecheur, —nous ne savons lequel,—paria confidentiellement de sa querelle à M. le vicaire Wantelet : la police prévenue empêcha le duel et donna suite à l'affaire.

Appelé comme témoin, le vicaire refusa de déposer et arciba du secret professionnel. M. Pecheur, condamné à 25 fr. d'amende, M. Wantelet forma un pourvoi qui fut rejeté en ces termes par la cour de cassation :

"....Attendu que tous les citoyens ont l'obligation d'éclairer la justice, à moins d'exceptions formelles prévues par la loi ; que le prêtre ne peut invoquer le bénéfice de l'article 458 du code pénal de 1867 que s'il a reçu la confidence en confession, ou à l'occasion d'une confession, ou bien encore si la confidence est le complément d'une confession ; qu'en dehors de ces limites le prêtre ne peut se retrancher derrière le secret professionnel...."

—Nouvelles à la main de l'*Evénement* Profil d'auteur.

H..... a quelque talent.

Hier, il fait venir un marchand de tableaux.

—Que me donnez-vous de cette toile ? lui demande-t-il.

—Vingt francs.

—Vingt francs ! vous voulez rire ! Je ne mettrai pas encore de faim.

Et l'acurier, froidement :

—C'est bien ; j'attendrai.

—Entendu dans un compartiment de première classe, ligne de Paris à Bruxelles.

(La conversation dure depuis Paris et on n'est encore qu'à Erquelines.)

UN GROS MONSIEUR.—Le vapeur est une bien belle invention, madame.

LA BLONDE VAPORISÉE.—A qui le dites-vous ? Je lui dois toute ma fortune.

—Bah ? sans indiscrétion..... Est-ce que madame ?

—Oui, j'ai perdu successivement tous les membres de ma famille dans des accidents de chemins de fer.....

—Le *Nain jaune* attribue celle-ci à l'indéfatigable Calino :

—Je suis désolé de ne pas être Espagnol.

—Pourquoi donc ?

—Parce que je saurais deux langues.

—Comment cela ?

—Le français, que je sais déjà, et l'espagnol, ça ferait deux !

Sur les femmes : Pensées philosophiques de la *Vie parisienne* :

Les femmes mettent leur orgueil à faire ne une conquête plutôt qu'à la retenir, travaillent à la plus glorieuse à l'avenir que de conserver.

Les femmes de notre temps sont coquettes et raisonnables : moitié Célimène, moitié Alceste.

La vie de certaines femmes élégantes ressemble à la toujours à laquelle elles travaillent : la monde on voit les fleurs et les ramages, elles seules en savent les difficultés, les nœuds, l'envers.....

Quelques jolis mots extraits du *Paris-Journal* :

Un proverbe polonais qui m'a frappé par sa justesse :

"Ne dis que ta cachée à ta femme et à ton meilleur ami, tu le diras à un inconnu sur la grande route."

Rémery et son victor devraient aller dîner ensemble, le jour où ce cotophes M. Alexandre Dumas fils.

Il serait à l'auteur du *Demi-Monde* de venir lui demander si cela lui va ou ne va pas, ce qu'il lui indique.

L'auteur de la *Comtesse Romani* [illegible] du mot la légende suivante :

"Tous d'accord—silence le témoin."

Faut-il croire à la reconnaissance des hommes ?

Un riche héritier venait de mettre cinq sous en main d'un pauvre homme qui lui demandait la charité.

Il le chassait, le commandait, le menaçait même.

Cependant, il venait de lire et avait dévoré le livre, notamment, le mot : ingrat.

—Qu'as-tu ? lui demande-t-il un beau jour. Que te manque-t-il ?

—Il me manque un sou, répondit l'ingrat.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE DE BIENVILLE.

[illegible]

ACADÉMIE DE MUSIQUE DE BIENVILLE.

LUNDI, 12 mars—et toute la semaine
Changement de spectacle, différents rôles.

GRANDE FÊTE,
FEU D'ARTIFICE ET BAL
DONNÉS PAR LA
Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,
AUX FAIR GROUNDS,
Le Dimanche 1er Avril 1877.

SPECTACLES, BALS, &c.

SALLE GRUNEWALD,
MARDI GRAS 6 MARS, A 8 HEURES,
GRAND CONCERT-BAL
DONNÉ PAR LE
PROFESSEUR
TILTON,
L'ORACLE DU SIÈCLE EN SCIENCE OCCULTE,
Assisté :
DE PROFESSEUR DE L'ENDURANCE.

Un Grand Bal Paré
SERA DONNÉ PAR LA
Société d'Assistance Mutuelle de St. Martin
EN L'HONNEUR DU
Quatrième Anniversaire de sa Fondation,
A LA SALLE GRUNEWALD,
LUNDI, 12 MARS 1877.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE
DE
FAURE & MAILHO,
BORDEAUX.

JOSEPH BAYLE,
Successeur de H. CLOSTERMANN & BAYLE,
IMPORTATEUR de MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
47, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,
Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.
Seule manufacture des célèbres tabacs à fumer CENTENNIAL et BELLAIRE.
(FABRIQUE A FUMER VENTILABLE.)
Grand assortiment de pipes Bruyères, allumettes et articles de fumeurs.
Vient de recevoir un lot de VRAIES PIPES ECUMES DE MER.

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
25 rue Bienville — Vor MAIGNAN. — Nlle-Orléans.

FINE COGNAC,
WINES, OLIVE OIL
S. CHANTRET FRÈRES
TRADE MARK F.S MARK
BORDEAUX
COGNAC — HUILE
FINE CHAMPAGNE, — OLIVE VIERGE.

BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 49 Decatur St.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Empêchement des cultures Insects Ravages.

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
67 rue Decatur — Nouvelle-Orléans.
— SEULS AGENTS DU —
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DÉTAIL.
P. PAVIA.

Maladies Chroniques.

L'Union Française.

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN.

J. VERGNOLE,
IMPORTATEUR DE
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILES, CAMPHRE, AMIDON.

BITTER DES ARABES
Supérieur à tout Autre.

A. Garrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
COURTIERS ROYAUX DE NAVIRES.
Avances faites sur chargements à tout ports de Londres, Liverpool, Brême et Hambourg.

A. DABEZIES,
Vétérinaire et Maréchal Ferrant,
No 120 et 124 RUE TOULOUSE.

QUEYROUZE & FILS,
GUEYROUZE, VINS, LIQUEURS

L. GIROT.

H. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.

Institution de Mlle Defrance

UN AUTRE
GRANDE OCCASION.
PAS D'ESCOMPTE !
Pas d'ajournement !
Tous les Lots payés en plein !
MAGNIFIQUE CHANCE
POUR FAIRE
FORTUNE !
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
VERA
—DE LA—
Nouvelle-Orléans, Lne.
LE MARDI, 6 MARS 1877,
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
Classe C.
GROS LOT:
$40,000
4783 LOTS
—LE TOUT SELEVANT A—
$222,900
AUX BUREAUX DE LA COMPAGNIE,
Dans la matinée du
MARDI, 6 MARS 1877,
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
VOYEZ LE PLAN !
PLAN EXTRAORDINAIRE !
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

MAISON ÉTABLIE EN 1840.
LE PALAIS DES MEUBLES,
A l'enseigne de l'Aigle d'or,
Jos. B. Hubbard
Au coin des rues Remparts et Perdido,
Fabricant et marchand de toutes sortes de meubles, tapisseries, matelas, matelas à ressorts, glaces, miroirs, &c., &c.
Cette ancienne maison, si favorablement connue, est toujours à la tête des établissements de ce genre. Parmi les maisons de premier ordre, on sait de Cincinnati, elle se proclame celle où l'on achète le meilleur marché.
C'EST LA PLUS GRANDE.
C'est celle qui a la plus grande salle d'exposition,
C'est celle dont le stock est le plus considérable et le mieux assorti,
Elle est disposée avec goût,
Elle est bien éclairée, propre et on y trouve des vendeurs polis et attentionnés.

Etablie en 1840
Le plus grand et le plus bel assortiment de meubles de chambres à coucher qui ait jamais été exposé à la Nlle-Orléans. Toilettes françaises d'un nouveau genre et à glaces p ornières en noyer, en acajou, en bois de rose, à glaces ;
Un magnifique assortiment de meubles de salon
(faits par la maison),
à différentes couvertures, aux prix certainement les plus bas de la ville.
Les acheteurs trouveront, certainement, en magasin, un stock complet de ces meubles, qu'ils pourront faire couvrir à leur goût.

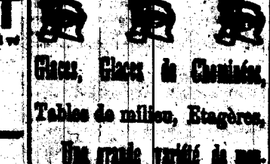

Glaces, Glaces de Cheminée,
Tables de milieu, Etagères,
Une grande variété de meubles de bibliothèque, secrétaires, bibliothèques, pupitres de salon, pour dames ; tables à ouvrage,
Meubles de salles à manger,
Buffets, tables à allonge, &c., &c., très bas et à très bas prix.

Les commandes de la campagne sont l'objet d'une attention spéciale.
Meubles communs pour les magasins de la campagne, les habitations et les bords du Lac.
VENTE en GROS et en DÉTAIL
Emballage et expédition gratis.
Cherchez l'AIGLE D'OR.

Jos. B. Hubbard
Au No 192 de la rue Nlle Remparts, coin Perdido, côté sud,
Et aux Nos 84, 86, 88, 90 et 92 de la rue Perdido.

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHARLES J. SPEAR.

SUCRE ET MÉLASSE.

PAR PLANTES J. SPEAR.

PAR A. MARKS, LEVY & CO.

PAR A. MARKS, LEVY & CO.

PAR A. MARKS, LEVY & CO.—Ameublements de Salon, Literie, Tapis, Rideaux, Meubles de Bureau, Meubles de Cuisine, Ustensiles de Ménage, Vaisselle, Verrerie, Porcelaine, Argenterie, Plaqué, Bijouterie, Montres, Bijoux, Diamants, Tableaux, Gravures, Livres, Articles de Fumeurs, Cannes, Parapluies, Ombrelles, Articles de Voyage, Articles de Fantaisie, Articles de Toilette, Articles de Ménage, Articles de Cuisine, Articles de Jardin, Articles de Pêche, Articles de Chasse, Articles de Sport, Articles de Jeux, Articles de Luxe, Articles de Nécessité, Articles de Commerce, Articles de Manufacture, Articles de Fabrication, Articles de Vente, Articles de Location, Articles de Prêt, Articles de Dépôt, Articles de Consignation, Articles de Commission, Articles de Courtage, Articles de Change, Articles de Banque, Articles de Crédit, Articles de Débit, Articles de Recette, Articles de Dépense, Articles de Bilan, Articles de Compte, Articles de Livre, Articles de Journal, Articles de Registre, Articles de Caisse, Articles de Portefeuille, Articles de Coffre-fort, Articles de Chambre forte, Articles de Coffre, Articles de Tiroir, Articles de Boîte, Articles de Sac, Articles de Valise, Articles de Malle, Articles de Carton, Articles de Papier, Articles de Plume, Articles de Crayon, Articles de Gomme, Articles de Règle, Articles de Compas, Articles de Rapporteur, Articles de Transporteur, Articles de Pantographe, Articles de Dessin, Articles de Peinture, Articles de Gravure, Articles de Lithographie, Articles de Typographie, Articles de Reliure, Articles de Brochure, Articles de Couverture, Articles de Feuille, Articles de Page, Articles de Ligne, Articles de Mot, Articles de Lettre, Articles de Chiffre, Articles de Nombre, Articles de Calcul, Articles de Mesure, Articles de Poids, Articles de Monnaie, Articles de Valeur, Articles de Prix, Articles de Vente, Articles de Location, Articles de Prêt, Articles de Dépôt, Articles de Consignation, Articles de Commission, Articles de Courtage, Articles de Change, Articles de Banque, Articles de Crédit, Articles de Débit, Articles de Recette, Articles de Dépense, Articles de Bilan, Articles de Compte, Articles de Livre, Articles de Journal, Articles de Registre, Articles de Caisse, Articles de Portefeuille, Articles de Coffre-fort, Articles de Chambre forte, Articles de Coffre, Articles de Tiroir, Articles de Boîte, Articles de Sac, Articles de Valise, Articles de Malle, Articles de Carton, Articles de Papier, Articles de Plume, Articles de Crayon, Articles de Gomme, Articles de Règle, Articles de Compas, Articles de Rapporteur, Articles de Transporteur, Articles de Pantographe, Articles de Dessin, Articles de Peinture, Articles de Gravure, Articles de Lithographie, Articles de Typographie, Articles de Reliure, Articles de Brochure, Articles de Couverture, Articles de Feuille, Articles de Page, Articles de Ligne, Articles de Mot, Articles de Lettre, Articles de Chiffre, Articles de Nombre, Articles de Calcul, Articles de Mesure, Articles de Poids, Articles de Monnaie, Articles de Valeur, Articles de Prix.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Romain Labrousse

DEUXIÈME COUP DE DESTROY pour le [illegible]

BOIS CHARPENTE

Une Mutuel Insurance Company

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Association d'Assurance

Fabrique de Chaussures du Sud

JOHN HANSEN.

Banque National Bank

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.